

Lettre ouverte au président de la république. 4 Aout 2023

Monsieur le président de la république,

Je prends connaissance du rapport rédigé par le conseil de l'Ordre national des médecins qui s'inquiète du « développement des pratiques de soins non conventionnelles », publié le 27/07/2023.

Je comprends la mise en garde contre certaines pratiques douteuses de « thérapies naturelles », mais je me permets d'attirer votre attention sur les fausses assertions et le manque flagrant d'objectivité dans ce rapport.

Voici les affirmations du rapport que je ne peux partager.

1-a Les médecines non conventionnelles (MNC) ne sont pas reconnues scientifiquement par la médecine conventionnelle.

1-b Le développement des MNC aurait pour origine des raisons sociétales : système de santé en difficulté, société en souffrance, défiance envers les professionnels de santé, inégalité d'accès aux soins.

1-c Les risques de ces pratiques : l'exercice illégal de la médecine, les dérives thérapeutiques et sectaires.

1-d Le conseil de l'Ordre des médecins met en place des actions, en collaboration avec le gouvernement, pour limiter ces pratiques, leur formation et l'exercice.

Ceci m'amènent aux observations suivantes:

2-a La médecine scientifique, devenue conventionnelle au 20 siècle, se réfère seulement aux traitements et prévention mis au point par les laboratoires pour éradiquer la maladie. C'est sa vocation. Cependant, guérir une maladie avec des médicaments ne signifie pas faire de la santé. Celle-ci découle de règles de vie en relation intime avec l'environnement, et du comportement de l'individu qui se doit de connaître le fonctionnement de son organisme, ses besoins et agir en

conséquence. C'est précisément ce que proposent les Médecines NC, avec comme affirmation que la santé s'oppose véritablement à la maladie. Cet enseignement, comme le mentionne très justement l'Ordre des médecins, n'appartient pas à la formation initiale des médecins.

2-b Si les raisons avancées par l'Ordre pour expliquer le développement des MNC sont partiellement justifiées, il ne faut pas occulter la réalité profonde. La diminution des candidats aux études de médecine (signalée par le vice-président de l'Ordre des médecins Jean Marc Mourgues, et l'abandon de carrière des jeunes diplômés mentionné par son président François Arnault) trouve son origine dans le fait que l'enseignement du diagnostic et le traitement de la maladie ne correspondent pas aux aspirations humanistes de ceux qui veulent se consacrer à la santé et au mieux-être de l'humanité. En marge des difficultés financières évoquées, il existe donc une déception morale dans la pratique, celle de recevoir tout au long de sa carrière les mêmes patients toujours malades, certes soulagés, mais jamais guéris. Les protocoles thérapeutiques, évalués par les laboratoires (avec leurs explications physio-pathologiques ainsi que la démonstration scientifique de l'effet salutaire du médicament fortement suggéré aux thérapeutes) et imposé par l'Ordre des médecins annihilent l'intelligence et la sagacité du médecin qui se trouve dépossédé de sa compétence acquise par les études et son expérience clinique.

2-c Si l'Ordre des médecins se porte garant des soins apportés à la maladie qui peut être invalidante et létale, « l'Ordre des Médecines non conventionnelles » (qui devrait être créé et serait partie prenante dans le système santé publique) se porterait garant des soins apportés à la santé afin de rendre le citoyen plus sain et donc moins malade. Ainsi l'Ordre des médecins est inapte à juger les pratiques des MNC qui ne peuvent être appréciées que par leurs pairs. C'est au ministère de la santé de s'assurer que chacun reste dans son domaine de compétence.

2-b Les dérives sont et resteront possibles dans les 2 systèmes de soins ; c'est aux ordres de faire respecter la déontologie correspondante. Le ministère de la santé, très justement nommé alors qu'il se comporte comme le ministère de la maladie, doit prendre ses responsabilités pour assurer au peuple français la meilleure santé possible selon la définition acceptée par tous les pays membres de l'OMS.

2-c Si l'Ordre des médecins veut « protéger les patients » des pratiques des MNC non validées scientifiquement et des rares dérives d'individu par endoctrinement, c'est pour conserver ses prérogatives dans le traitement de la maladie protégeant ainsi son monopole thérapeutique, au détriment d'une recherche de la santé, réelle protection contre la maladie.

L'observation montre que le ministère de la santé reste sous la tutelle de la pensée et de la pratique allopathique. Les décisions sont unilatérales et même coercitives envers les médecines non conventionnelles qui sont cependant la juste réponse aux problèmes pathologiques, toujours plus nombreux, et au déficit critique du budget de l'assurance maladie dont la quasi-totalité est allouée à la maladie, alors qu'elle devrait l'être prioritairement à la santé.

Monsieur le Président, je vous ai admiré pour les engagements courageux que vous avez pris pour l'écologie, c'est-à-dire pour la santé de notre planète. Toutefois, si cela m'est permis je vous suggère de vous pencher sur le même problème qui concerne le citoyen français car nous avons tous à y gagner : les individus, les institutions et leurs garants.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Alain Rousseaux

Auteur du livre : « Plaidoyer pour la santé – auto-guérison et choix thérapeutiques ». Editions Dangles 2021.

